

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
34 COURS BLAISE PASCAL
91025 EVRY CEDEX

EVRY, LE

Réf : / lettre ext2007.doc 3174
Enquête n° : 2004/L747

Monsieur François Cartegnie

Affaire suivie par : Martine Collin
Téléphone : 01.69.36.65.11
Télécopie : 01.69.91.23.74
Mél. : dd91@dgccrf.finances.gouv.fr

VRéf : votre courrier électronique du 20 septembre 2004

Objet : Réclamation portant sur le site internet carrefourmultimedia

Monsieur,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez attiré mon attention sur les dispositions figurant dans les conditions générales de vente présentes sur le site internet www.carrefourmultimedia, relatives au retour des produits en cas de rétractation du consommateur.

Après enquête de mes services et examen de votre dossier, il apparaît qu'aucune infraction à des textes réglementaires relevant de l'attribution de mes services n'a pu être mise en évidence. Les produits mis en vente font l'objet d'une description au moyen de caractéristiques principales ou détaillées disponibles en ligne sur le site internet [carrefourmultimedia](http://www.carrefourmultimedia). Dans ces conditions l'obligation générale d'information prescrite par l'article L 111-1 du Code de la Consommation est satisfaite.

Compte tenu de ces éléments, je vous informe qu'aucune suite ne peut être donnée à ce dossier par mes services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Inspecteur Principal

Nadine Lesizza